

Ⓕ **Mode d'emploi d'origine**
Câbles de connexion de batteries

7

Art.-Nr.: 20.303.35

I.-Nr.: 11023

BT-BO 16 A

Art.-Nr.: 20.303.45

I.-Nr.: 11023

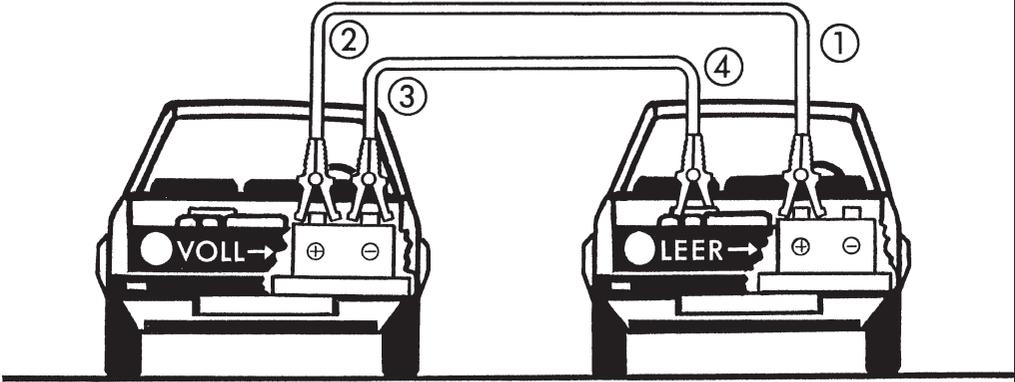
BT-BO 25 A

Art.-Nr.: 20.303.25

I.-Nr.: 11013

BT-BO 35 A

1



Faites absolument attention à ceci:

- la capacité de la batterie fournissant le courant (par exemple 45 Ah) ne peut être inférieure à celle de la batterie à recharger;
- seules des batteries de tension nominale identique (par ex. 12 V) peuvent être reliées;
- les carrosseries des deux véhicules ne peuvent être en contact l'une avec l'autre (risque de court-circuit);
- les sources d'allumage (par ex. feu ouvert, cigarettes allumées ou étincelles électriques) doivent être éloignées des batteries (risque de déflagration);
- on ne peut pas se pencher au-dessus des batteries (risque de brûlures par acide);
- l'électrolyte de la batterie déchargée est aussi liquide à basse température;
- la batterie déchargée ne peut être séparée de son réseau de bord et les allumages des véhicules doivent être à l'arrêt avant la mise en place des câbles de connexion de batteries: pour les véhicules à changement de vitesse, le levier de vitesses doit être en position neutre; pour les automatiques, le levier de sélection doit être en position «P» et le frein de parking doit être tiré;
- les câbles de connexion des batteries ne peuvent être pris dans des parties en mouvement du moteur;
- lisez comment et dans quel ordre les câbles de connexion de batteries doivent être branchés et débranchés.
- En retirant le câble du dispositif d'assistance au démarrage, veillez à ce que le câble n'entre pas en contact avec des éléments rotatifs du moteur.

Mise en place:

Accrochez d'abord le câble muni de pinces de borne rouges à la borne «+» de la batterie déchargée (voir illustration, position 1) et ensuite à la borne «+» de la batterie distributrice (voir illustration, position 2).

Accrochez ensuite le câble muni de pinces de borne noires à la borne «-» de la batterie distributrice (voir illustration, position 3) et ensuite à la masse du véhicule en panne, par exemple à la bande de connexion à la masse ou à un autre endroit dénudé du bloc moteur (voir illustration, position 4), éloigné le plus possible de la batterie, pour éviter l'allumage de gaz explosifs éventuellement libérés.

Démarrage:

Faites ensuite démarrer le moteur du véhicule distributeur et faites-le tourner à moyen régime. Faites alors démarrer le moteur du véhicule en panne. Après un procédé de démarrage, qui ne doit pas durer plus de 15 secondes, il faut respecter une pause de 1 minute.

Débrancher:

Lorsque le moteur tourne (pendant 2 à 3 minutes), débranchez les câbles de connexion de batteries dans l'ordre inverse: d'abord la pince de borne noire de la bande de connexion à la masse ou du bloc moteur du véhicule en panne (voir illustration, position 4), puis l'autre pince de borne noire de la borne «-» de la batterie distributrice (voir illustration, position 3) et enfin les deux pinces de borne rouge dans n'importe quel ordre.

Caractéristiques techniques :

BT-BO 16 A

Coupe transversale	18 mm ²
Longueur	3 m

Convient aux moteurs Otto de maxi. 2500 cm³

(batterie de 12 V ou 24 V)

BT-BO 25 A

Coupe transversale	29 mm ²
Longueur	3,5 m

convient aux moteurs Otto de maxi. 5500 cm³ et aux moteurs diesel de maxi. 3000 cm³ (batterie 12 V ou

24 V)

BT-BO 35 A

Coupe transversale	54,7 mm ²
Longueur	4,5 m

convient aux moteurs Otto de maxi. 7000 cm³ et aux moteurs diesel de maxi. 4000 cm³ (batterie 12 V ou

24 V)

Remarques :

Faire démarrer des autos à catalyseur

Lorsque la batterie ne peut pas démarrer, faire uniquement démarrer le moteur avec le câble de démarrage et la batterie auxiliaire. Pousser ou remorquer le véhicule peut faire passer l'essence dans le pot d'échappement et endommager le catalyseur. Avant de déconnecter, mettez un grand consommateur d'électricité en circuit afin d'éviter des pointes de tension dans l'électronique du tableau de bord. Respecter les éventuelles consignes du mode d'emploi de la voiture ou des appareils auxiliaires (comme par exemple téléphone ou l'ordinateur de bord, etc.) en rapport avec le chargement de la batterie.

Ⓓ

Der Nachdruck oder sonstige Vervielfältigung von Dokumentation und Begleitpapieren der Produkte, auch auszugsweise ist nur mit ausdrücklicher Zustimmung der ISC GmbH zulässig.

ⒼⒺ

The reprinting or reproduction by any other means, in whole or in part, of documentation and papers accompanying products is permitted only with the express consent of ISC GmbH.

⒫

A reprodução ou duplicação, mesmo que parcial, da documentação e dos anexos dos produtos, carece da autorização expressa da ISC GmbH.

Ⓕ

La réimpression ou une autre reproduction de la documentation et des documents d'accompagnement des produits, même incomplète, n'est autorisée qu'avec l'agrément exprès de l'entreprise ISC GmbH.

Ⓖ

La ristampa o l'ulteriore riproduzione, anche parziale, della documentazione o dei documenti d'accompagnamento dei prodotti è consentita solo con l'esplicita autorizzazione da parte della ISC GmbH.

- Ⓓ Technische Änderungen vorbehalten
- Ⓜ Technical changes subject to change
- Ⓟ Salvaguardem-se alterações técnicas
- Ⓡ Sous réserve de modifications
- Ⓡ Con riserva di apportare modifiche tecniche

F BULLETIN DE GARANTIE

Chère Cliente, Cher Client,

nos produits sont soumis à un contrôle de qualité très strict. Si toutefois, il arrivait que cet appareil ne fonctionne pas parfaitement, nous en sommes désolés et nous vous prions de vous adresser à notre service après-vente à l'adresse indiquée sur le bon de garantie. Nous nous tenons également volontiers à votre disposition par téléphone au numéro de service après-vente indiqué. La garantie est valable dans les conditions suivantes :

1. Ces conditions de garantie gèrent des prestations de garantie supplémentaires. Vos droits légaux en matière de garantie restent inchangés. Notre prestation de garanti est gratuite pour vous.
2. La prestation de garantie concerne uniquement les défauts de l'appareil dont il est prouvé qu'ils résultent d'un défaut de matériau ou de fabrication et se limite en fonction de notre décision soit à l'élimination de tels défauts sur l'appareil, soit au remplacement de l'appareil.
Veillez au fait que nos appareils, conformément au règlement, n'ont pas été conçus pour être utilisés dans un environnement professionnel, industriel ou artisanal. Il n'y a donc pas de contrat de garantie quand l'appareil a été utilisé professionnellement, artisanalement ou par des sociétés industrielles ou exposé à une sollicitation semblable pendant la durée de la garantie.
3. Sont exclus de notre garantie :
 - les dommages liés au non-respect des instructions de montage ou en raison d'une installation incorrecte, au non-respect du mode d'emploi (en raison par ex. du branchement de l'appareil sur la tension de réseau ou le type de courant incorrect), au non-respect des dispositions de maintenance et de sécurité ou résultant d'une exposition de l'appareil à des conditions environnementales anormales ou d'un manque d'entretien et de maintenance.
 - les dommages résultant d'une utilisation abusive ou non conforme (comme par ex. une surcharge de l'appareil ou une utilisation d'outils ou d'accessoires non autorisés), de la pénétration d'objets étrangers dans l'appareil (comme par ex. du sable, des pierres ou de la poussière), de l'utilisation de la force ou de la violence (comme par ex. les dommages liés aux chutes).
 - les dommages sur l'appareil ou des parties de l'appareil résultant de l'usure normale liée à l'utilisation de l'appareil ou de toute autre usure naturelle.
4. La durée de garantie est de 24 mois et débute à la date d'achat de l'appareil. Les droits à la garantie doivent être revendiqués avant l'expiration de la durée de garantie dans un délai de deux semaines après avoir constaté le défaut. La revendication de droits à la garantie après expiration de la durée de garantie est exclue. La réparation ou l'échange de l'appareil n'entraîne ni une extension de la durée de garantie ni le début d'une nouvelle durée de garantie pour cet appareil ou toute autre pièce de rechange installée sur l'appareil. Cela est valable également dans le cas d'une intervention du service après-vente à domicile.
5. Pour faire valoir vos droits à la garantie, veuillez enregistrer l'appareil défectueux à l'adresse suivante : www.isc-gmbh.info. Si le défaut de l'appareil est inclut dans la garantie, vous recevrez sans délai un appareil réparé ou un nouvel appareil.

Bien entendu, nous réparons volontiers les défauts de votre appareil qui ne sont pas ou plus compris dans l'étendue de la garantie contre le remboursement des frais de réparation. Pour cela, veuillez envoyer l'appareil à notre adresse de service après-vente.

Pour les pièces d'usure, de consommation et manquantes, nous renvoyons aux restrictions de cette garantie conformément aux informations du service après-vente de ce mode d'emploi.

09951 / 95 920 + Durchwahl:		
Allgemeine Fragen	-00	Klima / Heizen / Entfeuchten -30
Stromerzeuger	-05	Werkzeugtechnik - Handgeführt -35
Gartentechnik - Benzin	-10	Werkzeugtechnik - Stationär -40
Gartentechnik - Elektro	-15	Fragen zur Rechnung -50
Gartentechnik - Akku	-20	Reparaturanfragen -60
Gewächshaus / Metallgerätehaus	-25	

Telefax: 01805 / 835 830 (Festnetz: 14 ct/min, Mobilfunk max.: 42 ct/min)

E-Mail: info@isc-gmbh.info · Internet: www.isc-gmbh.info

iSC GmbH · Eschenstraße 6 · 94405 Landau/Isar (Deutschland)